



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement



N°15679*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un entrepôt de 18 000m2, 9ème rue à Santes.

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame Monsieur

Nom, prénom

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou
raison sociale Ports de Lille - C.C.I.H.D.F.

N° SIRET 130 022 718 00 451

Forme juridique SIC de la CCIHDF

Qualité du
signataire Directeur Général

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone 03 20 22 73 80 Adresse électronique tlocoche@portsdelille.com

N° voie Type de voie Nom de voie Place Leroux de Fauquemont

Lieu-dit ou BP

Code postal 59 014 Commune Lille

Si le demandeur réside à l'étranger Pays Province/Région

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté Madame Monsieur

Nom, prénom LEFEBVRE Alain Société Ports de Lille

Service Aménagement Fonction Directeur Général

Adresse

N° voie Type de voie Nom de voie Place Leroux de Fauquemont

Lieu-dit ou BP

Code postal 59 014 Commune Lille

N° de téléphone 03 20 22 73 80 Adresse électronique tlocoche@portsdelille.com

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie Type de voie Rue Nom de la voie 9ème Rue

Lieu-dit ou BP

Code postal 59 211 Commune Santes

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ? Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ? Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

Le projet se traduit par la construction d'un entrepôt logistique constitué d'un bâtiment décomposé en 3 cellules d'environ 6 000 m² comportant des zones de bureaux et des locaux techniques.

L'emprise globale du bâtiment sera comprise entre 19 000m² et 20 000 m². La hauteur des cellules au faitage sera de 13,7 mètres.

Chaque cellule sera séparée par une paroi séparative REI 120. Les pignons et la façade arrière disposeront d'écrans thermiques REI 120. La façade principale sera constituée de panneaux sandwich, isolation laine de roche REI 15.

Chaque cellule disposera de 6 quais accessibles via une cours camion de 36,5 mètres de long.

L'entrepôt sera destiné au stockage de matières combustibles classée sous les rubriques ICPE 1510, 1530, 1532, 2662, 2663. Aucune substance dangereuse ne sera stockée.

Le stockage sera réalisé exclusivement en racks.

L'entrepôt sera alimenté exclusivement par le mode routier.

Le site disposera des installations et constructions annexes suivantes :

- 3 blocs bureaux (superficie de 5% de la surface de chaque cellules) ;
- 1 local transformateur ;
- 1 local sprinklage ;
- 2 locaux de charge d'accumulateur ;
- 1 parking VL de 50 places ;
- bassin de confinement des eaux.

4.2 Votre projet est-il un :

Nouveau site Site existant

4.3 Activité

écitez la nature et le volume des activités ainsi que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classées dont la ou les installations projetées relèvent :

Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
1510	Entrepôt couvert de stockage de matières combustible Volume entrepôt : 50 000 m ³ >= E > 150 000 m ³ Masse stockée : > 500 tonnes	Masse stockée -> 11 916 tonnes Volume entrepôt : 244 969,7 m ³ Soit - Cellule 1 et 3 : 81 843,8 m ³ - Cellule 2 : 81 282,1 m ³	E
1530	Stockage de papier carton et combustibles analogue Volume stocké : 20 000 m ³ >= E > 50 000 m ³	Volume max stocké : 44 686,08 m ³	E
1532	Stockage de bois et combustibles analogues Volume stocké : 20 000 m ³ >= E > 50 000 m ³	Volume max stocké : 44 686,08 m ³	E
2662	Stockage de polymères Volume stocké : 1 000 m ³ >= E > 40 000 m ³	Volume max stocké : 40 000 m ³	E
2663 - 1	Stockage de pneus ou produits composés d'au moins 50% de polymères - A l'état alvéolaire ou expansé Volume stocké : 2 000 m ³ >= E > 45 000 m ³	Volume max stocké : 44 686,08 m ³	E
2663 - 2	Stockage de pneus ou produits composés d'au moins 50% de polymères - Dans les autres cas Volume stocké : 10 000 m ³ >= E > 80 000 m ³	Volume max stocké : 44 686,08 m ³	E
2910 - A	Installation de combustion fonctionnant au gaz naturel	Le site disposera d'une chaufferie comprenant 1 chaudière d'une puissance nominale de 900 kW lors de la mise en service de l'installation. Un emplacement pour la mise en place d'une seconde chaudière sera prévu par l'exploitant. Celle-ci disposera d'une puissance nominale de 900 kW également. Soit une puissance totale de 1 800 kW	Non classé
2925	Atelier de charge d'accumulateurs	Le bâtiment disposera de deux locaux de charge répartis de part et d'autre de l'entrepôt. La puissance maximale de courant sera inférieure à 50 kW.	Non classé

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sur lequel s'implante le projet a fait l'objet d'un diagnostic faune / flore / habitat et étude des zones humides. Cette étude a permis de caractériser une zone humide au sud-ouest du site, sur une superficie de 0,02 ha. Il s'agit d'un fossé créé récemment par le Ports de Lille. Cette zone sera préservée tel que préconisé par la doctrine "Eviter / Réduire / Compenser"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé par la société Ixsane. Le rapport fait état d'impacts de nickel, naphthalène et de dépassements en fluorure sur certaines zones du terrain, référencées dans le rapport. Cependant, le rapport précise qu'il n'existe aucun risque pour l'usage futur du site envisagé. Aucune mesure de gestion n'est préconisée excepté pour les travaux d'aménagement. En cas d'évacuation des terres hors du site, elles devront être transportées en filière ISDI selon leur nature.
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation

Oui Non NC¹ Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)

	Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra la création d'entrepôts dédiés à la logistique. Les besoins en eau seront exclusivement liés aux besoins sanitaires (WC, douches, etc.) et à l'entretien du site. Cette consommation sera issue du réseau d'eau de distribution d'eau potable de la commune. Le volume prélevé sera faible et assimilé à un usage domestique.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Non concerné

	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux sera stocké sur site. La terre végétale excédentaire sera évacuée (Environ 2000 à 3000 m3). A ce stade de l'étude, il n'est pas prévu d'évacuer de terres chargées en fluorures.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un mouvement de terre de type déblai / remblai sera assuré avec les matériaux du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conclusion du rapport Faune Flore indique que le potentiel écologique présent sur le site est estimé à un niveau allant de faible à négligeable. Le rapport d'étude mené sur le site concernant les milieux naturels conclue a un impact du projet très limité sur les milieux naturels et les espèces associées. Seule la présence d'une zone humide de 0,02 ha présente un enjeu qui nécessitera une mesure d'évitement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à 13 km du premier site NATURA 2000. Il s'agit de la ZPS Les "Cinq Tailles". Compte tenu de l'éloignement, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cet espace protégé.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance séparant ces zones à sensibilité particulière, le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces terrains n'ont pas de vocation agricole, forestière ou maritime et sont situés sur un site industriel. Le terrain d'assiette du projet est un terrain vierge de toute construction. Il s'agit actuellement d'un terrain non imperméabilisé, en friche. Cependant, le potentiel écologique présent sur le site est estimé à un niveau allant de faible à négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est actuellement exploitée pour ses entrepôts logistiques et les activités liées au transport par voie d'eau. Le projet ne se situe pas dans un zonage réglementaire d'un PPRT. Le risque d'engin de guerre est présent sur la commune de Santes. Le DDRM du Nord prend en compte ce risque et détaille des consignes de sécurité qui seront appliquées. A noter que la commune de Santes n'est pas une commune recensée comme particulièrement sensible.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque de remontée de nappe sera traité par l'imperméabilisation d'une partie du site, par la mise en oeuvre d'un bassin pour le tamponnement des eaux pluviales suffisamment dimensionné et notamment mis en place d'une noue. Aucun stockage sous le niveau du sol ne sera réalisé. Le bâtiment ne disposera d'aucun sous-sol. Le bâtiment sera surélevé suivant les remblais utilisables. Aucune cuve ne sera située à l'extérieur du site, sinon celle-ci sera amarrée. Les installations électriques seront mise dès que possible hors eaux. Les prescriptions du DDRM seront également respectées.

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques autres que : - les installations de combustion qui ne seront pas visées par la réglementation sur les installations classées ; - le trafic lié à l'activité (avec un maximum de 50 PL par jour).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces rejets sont considérés comme négligeables. L'activité du site n'est pas visée par les risques sanitaires comme peut l'être l'exploitation de Tour Aéro Réfrigérantes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit 50 places de parking et un maximum de 50 PL par jour. L'impact potentiel reste faible au vu de la zone d'activité sur laquelle s'implante le projet. La zone est desservie par la D341, dont les comptages routiers font état d'une moyenne de 14 894 véhicules par jour. Le projet générera un trafic supplémentaire de 1,3 % de véhicules par jour, augmentation non significative au regard de l'état actuel du trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sonores du site sont exclusivement liées au trafic des véhicules sur site, au chargement et au déchargement des véhicules.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la faible sensibilité de l'environnement (implantation sur parc d'activité, voie ferrée à proximité, etc.) les nuisances liées au bruit seront limitées.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont uniquement liées à l'éclairage des voiries et l'éclairage de sécurité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact de cet éclairage demeurera faible.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets atmosphériques diffus provenant des poids lourds qui desserviront le site (50 PL par jour) et des véhicules légers (50 places de parking). Ces rejets sont cependant difficilement quantifiables et limités. Le projet disposera de deux installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (chaudières) dont la puissance cumulée n'engendrera pas de classement ICPE. Les rejets seront donc considérés comme faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls effluents issus du site seront liés au ruissellement des eaux pluviales suite à l'imperméabilisation du site pour la création des voiries et de l'entrepôt ainsi qu'au rejet des eaux sanitaires. Les eaux pluviales de toiture seront infiltrées ou tamponnées avant rejet au canal, tout comme les eaux pluviales de voiries, après traitement. Les eaux sanitaires seront traitées par une station de traitement des EU et rejeté au réseau de collecte séparatif de la ville de Santes.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés par l'activité sont des Déchets Industriels Banals (DIB) ainsi que des déchets d'ordures ménagères et assimilés (OM). Les DIB seront constitués de déchets d'emballages (plastiques, cartons, palettes). Ces derniers feront l'objet d'un enlèvement par un prestataire spécialisé. Les OM seront enlevés par le service public de collecte de déchets. L'impact généré par l'activité sera faible.

Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement en friche. L'entrepôt modifiera l'usage du sol, sans modifier l'usage prévu par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Santes, qui fait de la zone une "Zone d'activité à vocation industrielle et artisanale à maintenir, privilégier et renforcer".

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le port de Santes comprend les activités suivantes :

- XPO TANK CLEANING NORD FRANCE - Lavage de conteneur, fûts – Autorisation / - Ports de Lille - Entrepôt – Autorisation
 - SCEA LEMEITER FRERES - Elevage, vente de volailles, gibiers -- Enregistrement / - Ports de Lille - Entrepôt – Autorisation
 - PORTS DE LILLE - Entrepôt – Autorisation / - PORTS DE LILLE - Entrepôt -- Autorisation
 - PORTS DE LILLE - Entrepôt – Autorisation / - MOERMAN Frédéric - Pension pour chiens -- Autorisation
 - INVIVO - Stockage de céréales – Autorisation / - ESTERRA - Collecte, tri, traitement de déchets -- Autorisation
 - EGTN - Entrepôt -- Autorisation / - COLAS NORD PICARDIE (ex SLME) - Centrale d'enrobage -- Autorisation

Le projet cumulera ses incidences notamment en terme de trafic, de gestion des eaux, de déchets et de bruit. Concernant le trafic, le projet engendrera une augmentation du trafic sur la D341 de 1,3%. Concernant la gestion des eaux, en l'absence d'eau industrielles, seule l'incidence des eaux pluviales est à prendre en compte. Le maître d'ouvrage réalisera une gestion de ces eaux à la parcelle. En ce qui concerne les déchets, le projet ne sera pas générateur de déchets dangereux et un prestataire agréé sera désigné pour la gestion des déchets d'emballage du site. Enfin, en ce qui concerne le bruit, l'activité ne sera pas à l'origine de bruit autre que celui issu du trafic.

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Eaux pluviales : Gestion des eaux à la parcelle, aucun rejet dans les cours d'eau superficiels ; / - Eaux pluviales de voiries : Mise en place d'un déboureur déshuileur pour traitement des eaux de ruissellement de voiries ; / - Eaux usées : Rejet dans la station de traitement autonome ; / - Eaux : Vannes de barrages pour le confinement des eaux si nécessaire avec mise en place d'un bassin de confinement ; / - Eaux : Clapet anti retour pour éviter tout retour dans réseau de distribution eau potable ; / - Contamination du sol : Diag de pollution des sols réalisé. Aucun risque pour futures activités ; / - Sol : Création dalle béton. Absence d'infiltration ; / - Air : Installations 2910 non classées. Contrôles périodiques / - Air et Bruit : Consignes d'arrêt des moteurs sur site pour Poids lourds ; / - Bruit : Ecran acoustique (merlon, etc.) entre le site et la voie ferrée ; / - Désignation d'un prestataire agréé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets. Valorisation des déchets d'emballage ; / - Certification : BREEAM VERY GOOD ; / - Energie : Utilisation du gaz naturel pour les installations de combustion (combustible "propre").

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

Le site sera placé, dès l'arrêt de l'exploitation, dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement, à savoir:

- ↪ évacuer ou éliminer les produits dangereux et les déchets présents sur le site,
- ↪ interdire ou limiter l'accès au site,
- ↪ supprimer les risques d'incendie et d'explosion,
- ↪ surveiller les effets des installations sur l'environnement.

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A **LILLE**

Le **13 / 07 / 2017**

Signature du demandeur



PORTS DE LILLE
CCI GRAND LILLE
CS 91394
59014 LILLE CEDEX
T. 03 20 22 73 80
contact@portsdelille.com

Bordereau récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

Vous devez fournir le dossier complet en trois exemplaires, augmentés du nombre de communes dont l'avis est requis en application de l'article R. 512-46-11. Chaque dossier est constitué d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné de pièces nécessaires à l'instruction de votre enregistrement, parmi celles énumérées ci-dessous.

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièces	
PJ n°1. - Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée [1° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
PJ n°2. - Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
PJ n°3. - Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Requête pour une échelle plus réduite <input checked="" type="checkbox"/> : En cochant cette case, je demande l'autorisation de joindre à la présente demande d'enregistrement des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200 [titre 1er du livre V du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
PJ n°4. - Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale [4° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
PJ n°5. - Une description de vos capacités techniques et financières [7° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>
PJ n°6. - Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions [8° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Pour les installations d'élevage, se référer au point 5 de la notice explicative.	<input checked="" type="checkbox"/>

2) Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :

Pièces	
Si vous sollicitez des aménagements aux prescriptions générales mentionnés à l'article L. 512-7 applicables à l'installation :	
PJ n°7. - Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
Si votre projet se situe sur un site nouveau :	
PJ n°8. - L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input type="checkbox"/>
PJ n°9. - L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du I de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	<input checked="" type="checkbox"/>
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire :	
PJ n°10. - La justification du dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input checked="" type="checkbox"/>
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement :	
PJ n°11. - La justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	<input type="checkbox"/>
Si l'emplacement ou la nature du projet sont visés par un plan, schéma ou programme figurant parmi la liste suivante :	
PJ n°12. - Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes suivants : [9° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] - le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>
- le programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

Si votre projet nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 :

PJ n°13. - L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du I de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
PJ n°13.1. - Une description du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque le projet est à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ; [1° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
n°13.2. Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]. Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation [2° du I de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
PJ n°13.3. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont vous êtes responsable, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites [II de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
PJ n°13.4. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 13.3 que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>
PJ n°13.5. Lorsque, malgré les mesures prévues en 13.4, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : [IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] :	<input type="checkbox"/>
- PJ n°13.5.1 La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ; [1° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- PJ n°13.5.2 La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au 13.4 ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ; [2° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>
- PJ n°13.5.3 L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par vous [3° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	<input type="checkbox"/>

3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur :

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.

Pièces	

